AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0922
FR0000121220-FS0320

30 avril 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SODEXO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 avril 2021, la société First Eagle Investment Management, LLC[1] (1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 avril 2021, le seuil de 5% du capital de la société SODEXO et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 7 365 542 actions SODEXO[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,40% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SODEXO sur le marché.

[1] Contrôlée par les sociétés Corsair Capital LLC et The Blackstone Group L.P. La société First Eagle Investment Management, LLC déclare agir indépendamment des personnes qui la contrôlent, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 507 823 actions SODEXO pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 147 454 887 actions représentant 216 757 094 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.